

AVIS PUBLIC

**Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2019
Rôle triennal 2017-2018-2019**

Le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Louiseville a été déposé à mon bureau au 105, avenue Saint-Laurent, Louiseville, le 12 septembre 2018.

PRENEZ AVIS que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Louiseville sera en vigueur pour son troisième et dernier exercice financier en 2019, et que toute personne peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville au 105, avenue Saint-Laurent durant les heures régulières d'ouverture, soit de 8h30 à midi et de 13h à 16h30 du lundi au vendredi.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du Chapitre X de cette loi au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu des articles 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*. Pour être recevable, une demande doit être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant. Ladite demande doit être déposée auprès de la MRC de Maskinongé, 651, boulevard Saint-Laurent Est, Louiseville (Québec) J5V 1J6.

DONNÉ À LOUISEVILLE, ce 3^e jour du mois d'octobre 2018.

Yvon Douville
Directeur général